



MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n°2024/ 0 *PLy* /E

Objet : Avenant à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public accordée à la société « ENK »

ENTRE, D'UNE PART
La commune de CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES

ET, D'AUTRE PART :
La société « L'ENK »
SIRET : 523478279 00012
36, rue Marjourano
13480 CABRIES

Prise en la personne de Emmanuelle MANELLI, agissant en application de ses statuts,
Et dénommée ci-après : « le cocontractant ».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Par convention du 14 septembre 2022 signée avec Madame Emmanuelle MANELLI, l'autorisation d'installer sur le domaine public une terrasse de Type 1 et une terrasse de Type 3 a été formulée, en vue de recevoir du public, au tarif mis en place par la commune par délibération n°2022/026.

Avenant de modification :

Par décision n° 2024/005/2346, la commune a décidé de réviser les tarifs de l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} mars 2024.

Il est conclu l'avenant suivant :

A la convention sus visée du 14 septembre 2022, **le tarif de la terrasse de Type 1 passe de 5€ à 10€ par an par m². Le tarif de la terrasse de Type 3 reste inchangé soit 25€ par an par m².**

Dans la convention du 14 septembre 2022, la tarification en vigueur est de 25 euros le m² par an pour une terrasse de type 3, la surface de celle-ci étant de 12,5m² la redevance s'élève à trois-cent-douze euros et cinquante centimes par an payable mensuellement pour la terrasse de Type 3.

La tarification en vigueur était de 5 euros le m² par an pour une terrasse de type 1, la surface de celle-ci étant de 24m², la redevance s'élevait à cent vingt euros par an payable mensuellement pour la terrasse de type 1.

Le total de la redevance annuelle pour les 2 terrasses s'élevait à quatre cent trente-deux euros et cinquante centimes.

Suite à cet avenant, et en appliquant le nouveau tarif de 10 euros annuel le m² pour une terrasse de type 1, la terrasse de type 1 passe à deux cent quarante euros par an soit un total de cinq cent cinquante-deux euros et cinquante centimes par an pour les 2 terrasses.

EM

Fait à Cabriès, le 23 FEV. 2024

En trois exemplaires originaux,

**Pour le cocontractant
Madame Emmanuelle MANELLI**



**Madame Amapola VENTRON
Maire de Cabriès
Vice-Présidente de la Métropole
Conseillère Départementale Déléguée**

EM